



Agreste Pays de la Loire



Juillet 2018 - édition 19/07/2018

100 ans d'agriculture en Pays de la Loire

Entre la fin du XIX^e et le début du XXI^e siècle, les départements ligériens, qui ne constituent la région Pays de la Loire qu'en 1956, connaissent de profonds bouleversements, de même que l'ensemble du pays. La géographie économique de la région évolue et la population gagne plus d'un million d'habitants.

L'agriculture ligérienne se métamorphose, tant dans ses structures que dans ses pratiques. Au nombre de 256 000 en 1929, les exploitations se chiffrent à moins de 30 000 en 2016. Les politiques nationales puis communautaires mises en place par les pouvoirs publics donnent une impulsion, en particulier après la seconde guerre mondiale. Tous les secteurs agricoles sont impactés par le tournant des « trente glorieuses ». La sélection des végétaux et des races se fait plus importante, le recours à la génétique progresse ainsi que le recours aux engrais, aux produits phytosanitaires, à la mécanisation. D'importants gains de productivité sont enregistrés.

Les exploitations s'agrandissent, les modes de faire-valoir évoluent. La part de la main d'oeuvre salariée augmente. La phytosonomie du paysage se transforme avec une utilisation du territoire en mouvement.

Les productions végétales et leurs rendements croissent, notamment pour le blé et le maïs, mais d'autres, comme le seigle, disparaissent quasiment. Les productions animales prennent de l'importance. Les cheptels bovins et porcins augmentent considérablement avant de s'infléchir. L'élevage de volailles s'intensifie.

En dehors des progrès techniques touchant tous les domaines, l'évolution de l'agriculture est le fruit de facteurs multiples. La modernisation de l'agriculture française apparaît comme l'une des solutions pour limiter les crises agricoles et garantir la sécurité alimentaire du pays, d'où la nécessité de former les agriculteurs. Au début du XX^e siècle, être paysan est encore un état : « on naît paysan », les savoirs et le savoir-faire semblent héréditaires, le rôle de la femme n'est pas reconnu.

La puissance publique, déjà plus prégnante au début du XIX^e siècle, sera déterminante au XX^e siècle. La 2nde guerre mondiale est un tournant décisif (reconstruction, plan Marshall). La Loi d'Orientation Agricole de 1960 ⁽¹⁾, suivie de la loi complémentaire de 1962, inspirées

par Edgar Pisani, tracent le grand projet de modernisation de l'agriculture française. 1962 marque aussi le début de la politique agricole commune (PAC), avec l'objectif de développer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe (à 6), puis de réguler la production et adapter l'offre à la demande européenne. Dans ce contexte, l'Europe se dote en 1968 d'un outil d'observation des résultats économiques des exploitations. Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) constitue une aide au pilotage et à l'évaluation des politiques publiques.

Des mécanismes de limitation de la production (quotas laitiers en 1984 par exemple) et des aides compensatoires (droits à primes animales) sont mis en place à l'échelle européenne.

A partir du milieu du XIX^e siècle, vont

naître l'enseignement agricole (1848) ⁽²⁾, le syndicalisme, les mouvements associatifs comme la Jeunesse agricole catholique (JAC en 1929), la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) ..., les coopératives et le Crédit agricole ⁽³⁾ qui octroie les premiers prêts financiers aux agriculteurs (dont les prêts bonifiés par l'Etat) et prendra une place prépondérante dans l'accompagnement du développement agricole.

En parallèle, les outils de transformation se développent, l'industrie agroalimentaire connaît un essor continu et offre des perspectives d'emploi à une main d'œuvre rurale nombreuse. De même, les habitudes alimentaires connaissent de profonds changements et la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation diminue.

Evolution de la ferme moyenne en Pays de la Loire

	RA 1929	RA 1955	RA 1970	RA 1979	RA 1988	RA 2000	RA 2010
Nombre total d'exploitations	255 548	187 554	139 499	110 899	86 575	53 472	34 344
UTA moyennes par exploitation	nd	2,5	1,4	1,5	1,4	1,4	1,6
Nombre d'ha par UTA	nd	5,5	12,3	14,8	18,8	28,7	37,1
SAU moyenne	10,3	13,4	17,8	21,9	26,7	40,6	61,2
Terres labourables	6,6	7,4	8,6	12,2	16,8	30,2	47,5
Céréales	3,0	2,9	3,3	4,3	6,3	10,7	18,8
dont blé tendre (froment d'hiver et de printemps)	1,9	1,9	1,4	2,2	3,2	6,2	10,7
dont maïs grain et maïs-semence	0,0	0,0	0,5	0,8	2,1	2,6	3,4
dont avoine	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
dont orge	0,3	0,5	1,0	0,9	0,5	0,8	1,5
Vigne	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,7	1,0
Bovins	6,8	9,8	19,3	29,1	35,6	51,9	76,1
dont vaches	2,8	4,3	7,0	10,6	13,3	19,5	28,2
Ovins	1,0	1,2	2,0	4,6	4,3	3,7	4,2
Porcins	1,6	3,5	5,7	7,1	12,8	32,3	47,3
Caprins	0,1	0,2	0,2	0,5	0,9	2,1	4,8
Equidés	1,2	1,3	0,5	0,3	0,4	0,8	1,2
Volailles	nd	nd	110	262	496	1 213	1 974
dont poulets de chair et coqs	nd	nd	55	120	203	533	935
Tracteurs	nd	0,1	0,4	1,0	1,3	1,8	2,6

nd = non disponible

Sources : recensements agricoles et enquête structure 2013 pour « tracteurs 2010 »

(1), (2) et (3) : voir notes en fin de document

Agreste : la statistique agricole

Neuf fois moins d'exploitations qu'en 1929

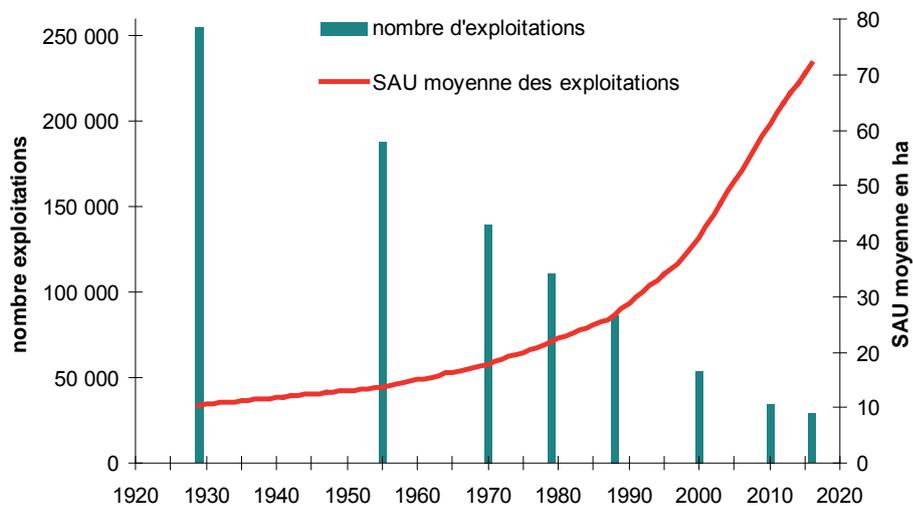
De 256 000 en 1929, le nombre d'exploitations s'établit à 29 000 en 2016, soit près de 9 fois moins. Dans le même temps, la surface moyenne passe de 10 à 72 ha.

En 1929, 20 % des exploitations recensées possèdent moins d'un hectare (27 % en Loire-Atlantique et seulement 2 % en Mayenne) et occupent seulement 1 % de la superficie régionale. Les moindres parcelles de terre sont cultivées. Au lendemain de la 1^{ère} guerre mondiale, l'Etat réquisitionne les blés et en contrôle la circulation, toutes les terres disponibles doivent être mises en culture.

L'agriculture est familiale et vivrière, elle permet à beaucoup de fermes de vivre en quasi autarcie. A cette époque, la moitié de la population française réside en milieu rural et deux tiers de cette population dépendent de l'agriculture (nombreux métiers ruraux : bourrelier, charbon, maréchal-ferrant, tonnelier...). En 2016, la population dite rurale n'est plus comparable. Une partie des membres des ménages agricoles vivent d'activités non agricoles. La main d'œuvre familiale intervient moins dans l'exploitation.

Au sein de la région, la Mayenne est atypique. En 1929, la surface moyenne des

Exploitations et surfaces moyennes en Pays de la Loire



Source : Agreste - Recensements agricoles - estimations Srise pour 2016

exploitations est de 17 ha. C'est alors la surface moyenne la plus élevée de la région. A l'inverse, elle atteint 49 ha en 2010, surface moyenne la moins élevée de la région. En contrepartie, le nombre d'exploitations y baisse de moins (25 800 à 8 000) ; la Mayenne demeure le département où la structure familiale est la plus présente.

La Loire-Atlantique détient le plus grand

nombre d'exploitations en 1929 (près de 75 000) pour une SAU moyenne de 7,4 ha. Autour des années 1970-80, les écarts de taille moyenne des exploitations entre les départements sont les plus réduits (16 à 19 ha). Ils se creusent ensuite à nouveau. La taille des exploitations croît le plus en Vendée (76 ha en 2010).

Développement du fermage et du faire-valoir direct

En 1929, les terres sont exploitées selon trois modes de faire-valoir : le fermage (53 %), le faire-valoir direct (34 %) et le métayage (13 %). Concernant ce dernier mode, la Mayenne et la Vendée se distinguent nettement avec un taux de 27 % (présence historique de grands propriétaires fonciers). En contrepartie, le fermage y est beaucoup moins développé.

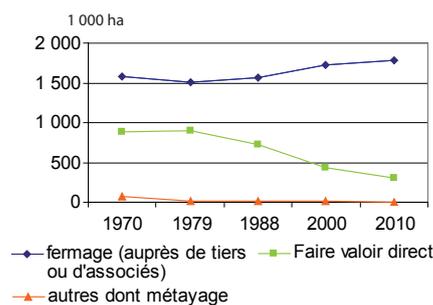
A l'initiative de métayers de la Mayenne⁽⁴⁾, une ordonnance sur le statut du fermage et du métayage est publiée en octobre 1945, confirmée par la loi du 13 avril 1946 qui apporte la sécurité dans l'exploitation (bail de 9 ans), le droit de préemption, la suppression des redevances et corvées et surtout la possibilité de passer facilement du métayage au fermage. D'autre part, en 1960, la loi d'orientation agricole institue les sociétés d'aménagement foncier et d'établis-

sement rural (SAFER)⁽⁵⁾ afin de réguler le marché des terres agricoles.

En 1970, le métayage a quasiment disparu (3 % des surfaces). Les superficies en fermage et en faire-valoir direct (FVD) représentent respectivement 62 % et 35 %. En 1979, au plus haut, la propriété concerne 37 % des surfaces. Au cours des années 1980, on enregistre une augmentation notable du fermage au détriment du faire-valoir direct (85 %, contre seulement 15 % de FVD en 2010)⁽⁶⁾. Le nombre d'exploitations et les superficies utilisant le FVD baisse sans interruption dans les années 1980 jusqu'à aujourd'hui.

Le caractère singulier de la Mayenne se retrouve puisque c'est dans ce département que les surfaces en faire valoir direct sont les plus élevées. On y reste davantage propriétaire de ses terres (20 %

Superficies selon le mode de faire valoir en Pays de la Loire



Source : Agreste - Recensements agricoles

des terres en mode de faire-valoir direct contre 15 % pour la région), sachant que c'est le département dont la taille des exploitations est la plus faible.

Moins de membres de la famille et plus de salariés

Une estimation du volume de travail en 1955 permet de conclure qu'une UTA (unité de travail annuel) s'occupe en moyenne de 5,5 hectares. Avec la mécanisation, l'agrandissement des exploitations, l'exode rural, la productivité du

travail, ce chiffre augmente inévitablement. En 1970, une UTA est mobilisée pour 12 ha et 32 hectares en 2010. En conséquence, le nombre moyen d'UTA par exploitation passe de 2,5 en 1955 à 1,4 en 1970. Ce chiffre évolue peu de-

puis ; il s'établit à 1,6 en 2010.

Seuls les recensements « modernes », depuis 1970, permettent une vision détaillée de la main d'œuvre agricole comparable dans le temps. Auparavant, les structures familiales prédominaient et,

(4), (5) et (6) : voir notes en fin de document

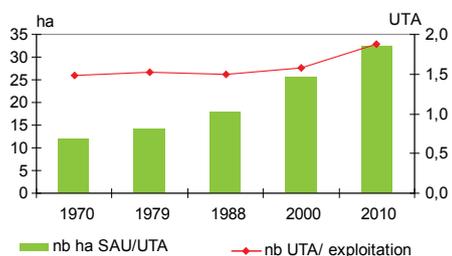
par définition, tous les membres de la famille de l'exploitant participaient au travail sur l'exploitation. La notion de temps partiel, décrite en 1955, concerne très peu de personnes travaillant sur les exploitations et sans doute ne correspond-elle pas à l'idée que l'on s'en fait aujourd'hui.

Comme dans l'industrie ou l'artisanat, le travail des enfants en agriculture est courant au XIX^e siècle et au début du XX^e ; celui des femmes aussi. Il est cependant peu comptabilisé et peu valorisé. Les enfants contribuent de fait à la vie de l'exploitation, les femmes sont considérées comme aidant leur mari (aide familiale). C'est seulement dans les années 1980 que leur travail est reconnu officiellement. Le

statut de coexploitante est créé en 1980. Les exploitations à responsabilité (EARL) font leur apparition en 1985. Enfin, le statut de conjoint-collaborateur naît de la loi d'orientation agricole de 1999. La population active agricole évolue. Ainsi, de 1970 à 2010, elle passe de 207 000 à 65 000 UTA. Sa composition change, en particulier à partir des années 1980. Le travail des membres de la famille, hors chefs d'exploitation et coexploitants (36 % en 1970 ; 7 % en 2010) se réduit et/ou se transforme. Les taux d'activité fé-

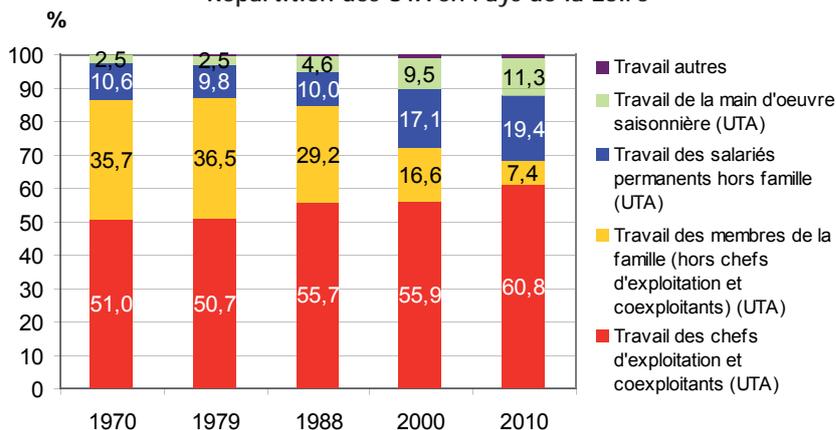
minins augmentent en dehors des exploitations familiales et le travail des femmes est enfin reconnu dans la sphère agricole. La place des chefs d'exploitation et coexploitants (de 51 % à 61 %) s'affirme. En parallèle, le salariat permanent (10 % à 19 %) se développe, ainsi que la main d'oeuvre saisonnière (2 % à 11 %). Le travail réalisé par les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) reste marginal (1 % à 2 %), cf. graphique.

Superficie par UTA et nombre d'UTA par exploitation en Pays de la Loire



Source : Agreste - Recensements agricoles

Répartition des UTA en Pays de la Loire



Source : Agreste - Recensements agricoles

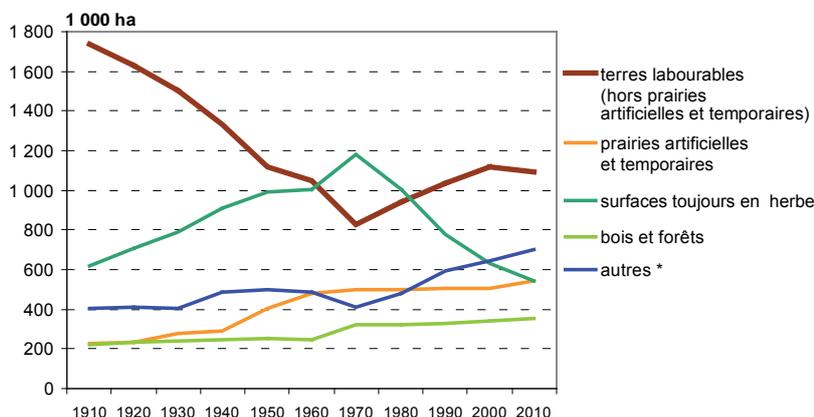
Changement de physionomie du paysage

La surface agricole utilisée régionale des exploitations chute de 20 % (2,6 millions d'ha en 1929 ; 2,1 millions d'ha en 2010) avec des disparités entre départements. Ainsi, la SAU de la Loire-Atlantique reflue de 27 %, contre seulement 10 % en Mayenne. L'artificialisation des terres joue un rôle déterminant dans l'équation avec l'évolution de la population : 2,3 millions de ligériens en 1911, 3,7 en 2015. La population de Loire-Atlantique

double tandis que celle de la Mayenne s'accroît de 3 % seulement. Des départements ligériens, la Loire-Atlantique connaît la plus forte artificialisation en cent ans. Le Maine-et-Loire suit la même tendance. Dans ces deux départements, l'implantation historique d'exploitations maraîchères (tradition qui remonte au XIX^e siècle pour Nantes et son sud-Loire, ainsi que pour les bassins d'Angers, Saumur et Val d'Anjou) est implantée par la

poussée des zones urbaines. En 1910, les vignes occupent 89 000 hectares en Pays de la Loire. En 2010, elles ne s'étendent que sur 36 000 hectares. Au cours de cette période, surtout depuis les années 1970, différents phénomènes s'additionnent, dont le remembrement (7), la restructuration des fermes, les plans d'arrachage, l'amélioration de la qualité des vins et l'abandon des parcelles « familiales ».

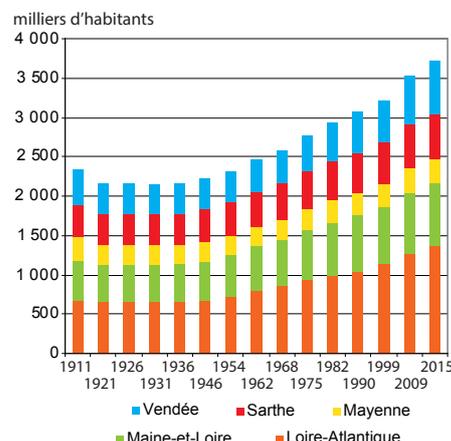
Utilisation du territoire en Pays de la Loire



* autres : cultures permanentes (dont viticulture, horticulture, cultures fruitières, surfaces artificialisées, landes, friches, plages, rochers, eaux intérieures ...)

Source : Agreste - SAA

Evolution de la population des Pays de la Loire



Source : Insee - Recensements de la population

(7) : voir note en fin de document

C'est aussi dans les années 1960 que le secteur de l'arboriculture fruitière se professionnalise. Dans le cadre de la PAC, l'organisation du marché des fruits et légumes est créée en 1964. Les organisations de producteurs se mettent en place ainsi que les coopératives. La grande distribution se développe. Le Maine-et-Loire et la Sarthe étendent leurs surfaces en arboriculture fruitière (point culminant en 2000), tandis que les autres départements voient les leurs fortement diminuer. Depuis 2000, à l'image du verger national, les surfaces en Maine-et-Loire et Sarthe régressent elles aussi. Au cours des deux dernières décennies, dominé par la production de pommes de table, le verger régional se restructure, comme le montrent l'enquête structure des vergers de 2007 et l'inventaire des vergers de 2013⁽⁸⁾. Il enregistre une réduction de 30 % des surfaces arboricoles

Alors que, pendant des siècles, l'agriculture a cherché à maximiser ses surfaces cultivables (hausse de la population et des cheptels) par le défrichement, s'ouvre au XIX^e siècle une période de reboisement. L'exode rural accélère l'abandon des terres agricoles qui deviennent incultes. Le Fonds forestier national est créé après la 2nde guerre mondiale (puis l'ONF en 1966). La politique de reboisement (résineux en particulier) vise la production de bois dans une logique économique : bois d'œuvre, bois industrie (pâte à papier, emballages ...) et bois énergie plus récemment. Le reboisement s'opère en

partie par la mise en valeur des terres incultes. En Pays de la Loire, ce reboisement est moins perceptible qu'ailleurs et la région reste un territoire relativement peu boisé⁽⁹⁾ : 7 % du territoire en bois et forêts en 1910 et 11 % en 2010. Cette extension bénéficie surtout au Maine-et-Loire avant 1948 et à la Sarthe après cette date.

La destination finale des cultures et des terres évolue. Une partie non négligeable de la SAU, qui sert longtemps de réservoir alimentaire pour les animaux de trait (avoine, prés ...), voit son usage disparaître avec l'essor de la mécanisation. Le périmètre des terres labourables se modifie. Leur cartographie établie en 1870⁽¹⁰⁾ n'en indique pas la composition. Elle en montre néanmoins l'étendue et fait apparaître, clin d'œil à l'histoire, une organisation des régions agricoles comparable à celle d'aujourd'hui. Les surfaces de terres labourables (hors prairies artificielles et temporaires) occupent 1,7 million d'hectares en 1910, se réduisent à 0,8 million d'hectares en 1970 et repassent à 1,1 million d'hectares aujourd'hui. En contrepartie, la surface toujours en herbe double entre 1910 et 1970 (0,6 à 1,2 Mha) et rechute pour atteindre 540 000 hectares en 2010. Parallèlement à la chute de la superficie des terres labourables jusqu'en 1970, on assiste à un fort développement de la production de fourrages annuels, dont le maïs ensilage qui fait son apparition pour la nourriture animale, au détriment

des prairies permanentes et d'autres cultures, telle la betterave fourragère qui s'efface. En effet, au cours de la même période, les cheptels s'étoffent (jusqu'aux années 1980 pour les bovins, 2000 pour les porcins).

Après les années 1950, les prairies semées font leur apparition dans l'assolement régional, mais de manière inégale selon les départements. Elles entrent dans les systèmes culturels principalement liés à l'élevage mais pas seulement. Elles sont plus répandues en Loire-Atlantique⁽¹¹⁾. Les prairies non permanentes s'étendent sans discontinuer. Leur surface fait plus que doubler (227 000 en 1910 à 543 000 en 2010).

Plan protéines végétales pour la France 2014-2020

En 1929, en Pays de la Loire, près de 240 000 ha de prairies de légumineuses sont cultivées, soit 24 fois plus qu'en 2010 (à peine 10 000 ha). Encore autonome en protéines végétales au milieu du XX^e siècle, l'agriculture ligérienne est aujourd'hui très dépendante des protéines végétales importées. En 1929, le contexte pédo-climatique permet pourtant 60 000 ha de luzerne, dont les deux tiers en Maine-et-Loire et Vendée.

Le « plan protéines végétales pour la France 2014-2020 » porté par le Gouvernement a pour ambition une reconquête de l'indépendance protéique. Par ailleurs, dans le cadre de la PAC, des aides à la production de cultures riches en protéines sont proposées.

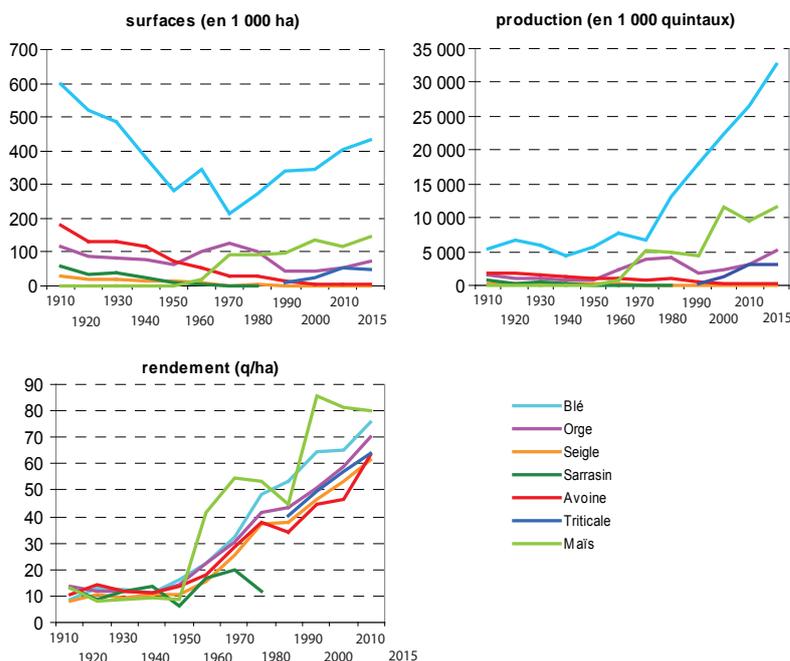
Des productions végétales qui évoluent

Le tournant des années 1960-1970 marque l'évolution des productions végétales et en particulier les céréales et oléo-protéagineux.

Les surfaces en blé, culture la plus répandue, baissent jusqu'en 1970. Les rendements croissent de façon vertigineuse après la seconde guerre mondiale (de 10 à 75 q/ha) avec pour paramètres, la sélection variétale, l'arrivée des engrais puis des produits phytopharmaceutiques, les travaux et l'appui des instituts de recherche (INRA, ICTA ...), la poursuite de la mécanisation⁽¹²⁾ et le volontarisme politique en matière agricole (pour nourrir la population après la sortie de guerre, le baby-boom, le développement de l'élevage, volet agricole du Plan Marshall).

L'avoine, deuxième culture en surface en 1910 (près d'un tiers de la surface en blé) se raréfie. En 1950, elle a perdu plus de la moitié de sa surface et, passées les années 1970, elle devient peu abondante (mécanisation et disparition des chevaux de ferme). De manière analogue au changement de mode d'alimentation, la

Productions végétales en Pays de la Loire



Source : Agreste - SAA

culture du sarrasin et du seigle devient très confidentielle.

Troisième culture en surface en 1910, l'orge connaît plusieurs tendances d'évolution sur un siècle. L'utilisation de cette culture essentiellement consacrée à l'alimentation animale enregistre une baisse jusqu'aux années 1950, au bénéfice de la hausse des surfaces en herbe. La culture de l'orge reprend ensuite et connaît une période faste autour des années 1970. Ce développement s'opère en lien avec l'essor de l'élevage (richesse en fibres), en parallèle avec l'arrivée du maïs. A partir de 1970, les surfaces en blé et sa production sont en nette progression et viennent concurrencer l'utilisation de l'orge dont les surfaces chutent. Un

regain d'intérêt pour l'orge se manifeste depuis les années 2000, apparemment au détriment du triticale.

Introduit en France fin des années 1940, le maïs hybride d'origine américaine s'étend dans les années 1960. Dès 1950, les semenciers français produisent leurs propres semences hybrides. Il va progressivement remplacer le maïs pré-existant jusqu'alors. En Pays de la Loire, peu cultivé avant la seconde guerre mondiale, il devient la seconde culture après le blé. D'un rendement de 10 quintaux à l'hectare en 1950, il atteint maintenant 80 q/ha, dépassant même 100 q/ha certaines années (2014). Le maïs est devenu une composante majeure de l'alimenta-

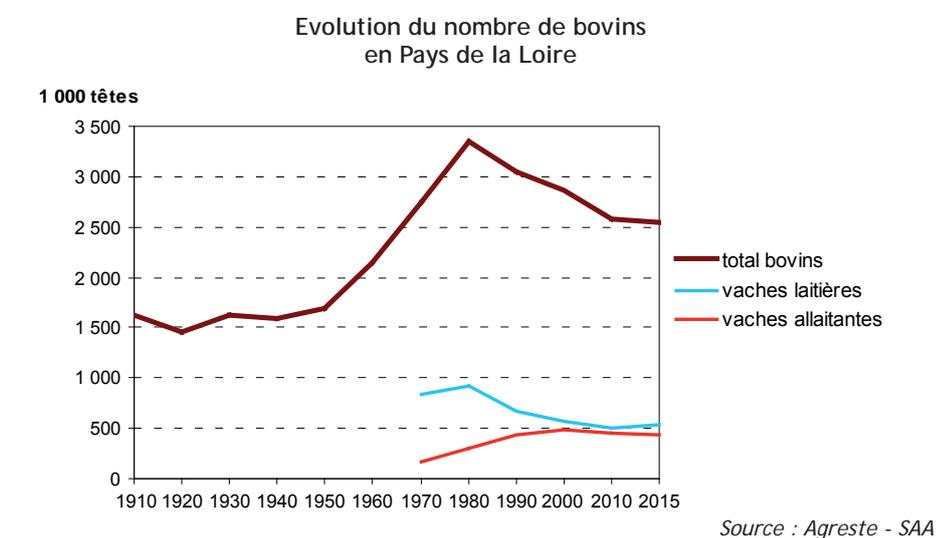
tion animale (fourrage et grain).

Le triticale (hybride du blé et du seigle utilisé principalement comme plante fourragère) fait son entrée au Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France en 1983. Plante rustique et présentant une bonne résistance aux excès climatiques, sa culture se développe en France comme en Pays de la Loire (8 000 ha en 1989 et 64 000 ha en 2012). Ces dernières années, son périmètre se réduit (40 000 ha en 2016). Cette baisse s'explique en partie par des variétés devenues sensibles aux maladies et peu renouvelées. D'autre part, son potentiel de rendement est inférieur à celui du blé tendre.

Des productions animales aux évolutions disparates

Bovins : une production segmentée et en mouvance

Les effectifs bovins ne varient guère au cours de la 1^{ère} moitié du XX^e siècle (1,6 million dont environ 700 000 vaches) avant de connaître une forte progression. Avant 1970, l'exploitation des races mixtes, c'est à dire réputées tant pour leur lait que pour leur viande, domine. La configuration des troupeaux laitiers et allaitants se modifie considérablement entre 1970 et 2016. Le nombre de vaches allaitantes se développe de manière continue : il passe de 166 000 à 443 000. Celui de vaches laitières, après une progression jusqu'en 1983 à 962 000 têtes (quotas laitiers mis en place l'année suivante), chute jusqu'au début des années 1990 puis s'érode lentement pour s'établir à 530 000 têtes en 2016). La chute du nombre de vaches laitières s'explique pour partie par l'augmentation de la production de lait en raison de l'accroissement considérable de la productivité des vaches. Ainsi, les effectifs de vaches

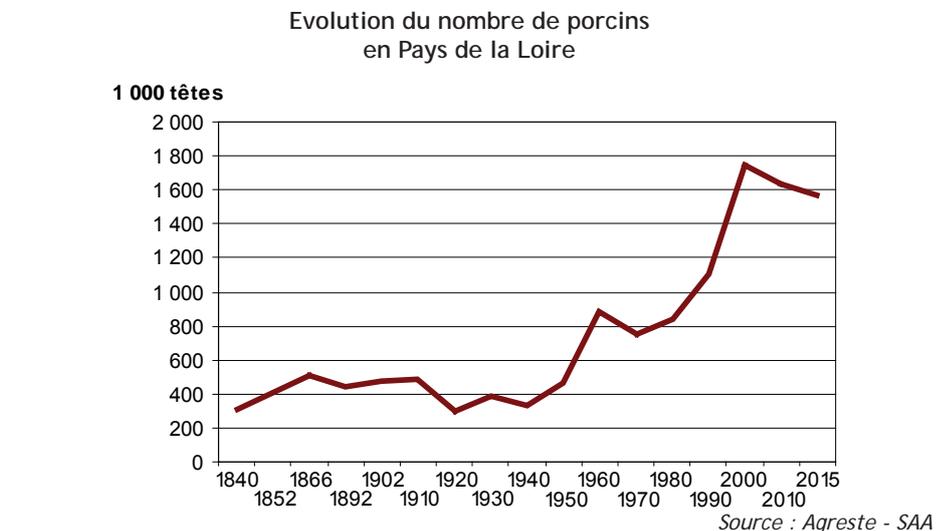


allaitantes qui représentent 20 % de ceux des vaches laitières en 1970 en atteignent 84 % en 2016. Les Pays de la Loire sont la première région de production bovine et six exploitations ligériennes sur dix possèdent des bovins.

Porcins : d'une « production fermière » à un élevage industriel

Jusque dans les années 1940, la majorité des élevages porcins sont destinés à une production familiale. Sur le territoire national, la répartition des cheptels est plus dispersée qu'à l'heure actuelle. En 1950, les Pays de la Loire représentent 7 % du cheptel porcine national et la Bretagne 13 % (pour 7 millions de porcs au plan national). En 2016, ces parts sont respectivement de 12 % et 56 % (pour 12,6 millions de têtes).

Le plan de rationalisation lancé en 1969 par les pouvoirs publics, suite à la crise des années 1960, vise une meilleure compétitivité (amélioration génétique en collaboration avec l'INRA, développement de l'élevage intensif). L'élevage porcine culmine en 2000. A cette date, en Pays de la Loire, le nombre de porcs pour 1 000 habitants atteint son paroxysme (540 contre 140 en 1920). Le cheptel porcine ligérien connaît un fort



développement à partir des années 1960, surtout en Mayenne. Il triple en 100 ans. Si aujourd'hui la Mayenne est le 1^{er} département ligérien producteur de porcs, en 1866 la Sarthe remportait la palme⁽¹³⁾.

(13) : voir note en fin de document

Caprins : un développement localisé de la production

Du début du XX^e siècle jusqu'aux années 1940, le cheptel caprin se résume à environ 35 000 têtes en moyenne dont la Sarthe est le principal détenteur (deux tiers en 1910, la moitié en 1940). En 1960, le cheptel se réduit à 20 000 têtes, point le plus bas de l'histoire de cet élevage dans la région. Un retour-

nement de situation s'effectue à partir des années 1970, à la faveur de la Vendée et du Maine-et-Loire, tandis que la production dans les autres départements reste marginale. La proximité avec la région Poitou-Charentes (2^e région d'élevage à cette époque, avant de devenir maintenant la 1^{ère}) où sont majoritaire-

ment situés les outils de transformation, explique en grande partie l'essor de la production. En outre, dans les années 1980, la mise en place des quotas laitiers « vaches laitières »⁽¹⁴⁾ et la difficulté de s'installer en bovins-lait, incitent certains éleveurs à se tourner vers d'autres types d'élevage, dont le caprin.

Ovins : un secteur en réduction

Les ovins sont très présents au XIX^e siècle. En 1840, 1 200 000 têtes répondent aux besoins de l'agriculture familiale, mais leur nombre baisse régulièrement jusqu'en 1920 (seulement 200 000). Ce chiffre ne connaît pas d'évolution jusqu'en 1960. Dans les années 1970-1980, le cheptel ovin s'étoffe, surtout en Maine-et-Loire, Vendée et Loire-Atlantique.

La Sarthe et la Mayenne sont peu concernées par cette hausse.

Ensuite, le mouvement s'inverse sous l'effet d'un contexte économique peu favorable. La concurrence étrangère (anglaise, néo-zélandaise ...) est très présente dès les années 1970, les organisations de producteurs sont peu structurées, les habitudes de consommation

changent, les cours chutent. Pour ce secteur en crise, la communauté économique européenne (CEE) met en œuvre la prime compensatrice ovine (PCO) ou prime à la brebis en 1980. Malgré cela, le nombre d'ovins s'effondre à près de 130 000 têtes en 2015.

Chevaux : un cheptel en déclin

L'effectif de chevaux marque une première baisse dans les années 1930 et connaît un léger regain après la 2^{ème} guerre mondiale. A partir des années 1950, son déclin est rapide et constant jusqu'aux

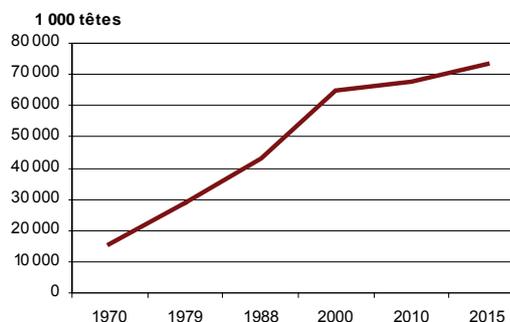
années 1980. La mécanisation⁽¹²⁾ a progressivement raison des chevaux de trait dans les champs (labours ...). A titre de comparaison, on mettait environ 2 jours pour labourer un hectare avec une paire

de boeufs ou de chevaux de trait quand une heure suffit aujourd'hui avec un tracteur tirant une charrue de 5 socs.

Volailles : une forte expansion

Similaire au développement de la production porcine, la présence de volailles est incontournable dans l'ensemble des fermes au début du XX^e siècle pour une consommation familiale (basse-cour). La production passe d'une structure familiale à une organisation industrielle. Entre 1970 et 2010, toutes volailles confondues, les effectifs font plus que quadrupler (68 millions de têtes en 2010 dont 32 millions de poulets de chair et coqs, 10 millions de canards, 8 millions de poules pondeuses ...).

Evolution du nombre de volailles en Pays de la Loire



Source : Agreste - SAA

Et demain ?

En un siècle, l'agriculture ligérienne s'est métamorphosée. Les changements qui l'attendent au XXI^e siècle seront aussi de grande ampleur, tant les défis auxquels elle doit maintenant faire face sont majeurs et parfois contradictoires : préservation de l'environnement, biodiversité, réchauffement climatique, sécurité alimentaire, bien-être animal, réponse aux attentes sociétales, innovations technologiques, échanges internationaux, croissance démographique ...

De nouveaux modèles agricoles, viables économiquement, sont à inventer. Il devront prendre en compte les attentes de

tous les acteurs (agriculteurs, transformateurs, consommateurs ...).

La transition agro-écologique encourage l'adaptation des filières agricoles (cf. Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014).

Les états généraux de l'alimentation (EGALIM) s'inscrivent dans cette démarche et débouchent sur un projet de loi visant l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable.

Autre démarche, le volet agricole du grand plan d'investissement (GPI),

présenté en septembre 2017, vise à accompagner le développement et la transformation des filières agricoles et agroalimentaires.

Le dynamisme de l'agriculture biologique répond à une demande croissante des consommateurs. Il en va de même pour la vente en circuits courts et la promotion des produits sous signes d'indication de la qualité et de l'origine (SIQO).

L'enseignement, la recherche et le développement agricoles ont toute leur place pour contribuer à ces transformations des systèmes agricoles.

Notes

1 Les bases de la restructuration de l'agriculture française : les lois d'orientation de 1960 et 1962

Au début des années soixante, sous la pression du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), une politique dite des structures va progressivement se mettre en place. Le CNJA demandait des mesures permettant aux exploitations petites ou moyennes mais potentiellement viables de se moderniser. La loi d'orientation de 1960, puis la loi complémentaire de 1962, portées par Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture de l'époque, ont jeté les bases de la politique des structures qui allait largement conditionner le développement de l'agriculture pour les décennies suivantes. Elles visaient à « intégrer l'agriculture à l'économie nationale, établir la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques en mettant l'agriculture et plus spécialement les exploitations familiales en mesure de compenser les désavantages naturels et économiques auxquels elle reste soumise comparativement aux autres secteurs ». Le but était de créer des exploitations de type familial capables de mettre en œuvre des techniques modernes de production. Les premières mesures étaient destinées à permettre de libérer des terres pour installer les jeunes : l'indemnité viagère de départ (IVD) pour les agriculteurs de plus de 60 ans cessant toute activité. Plus tard, les jeunes seront également aidés financièrement pour s'installer grâce à la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA). Les lois de 1960 et 1962 créaient également une forme sociétaire adaptée à l'agriculture, le groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec). Une nouvelle forme sociétaire verra le jour en 1985, les entreprises agricoles à responsabilité limitée (EARL). La politique des structures de 1960 entendait également contrôler l'attribution des terres par la création des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) et un certain nombre de règles concernant la dimension des exploitations et la réglementation des cumuls.

Extrait de « L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique »

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/articles07072A1.pdf>

NB : le GAEC permet de mettre en commun les moyens de production nécessaires à l'exploitation ; l'EARL permet à l'exploitant de séparer son patrimoine personnel de son patrimoine professionnel.

2 Diffusion des savoirs agronomiques

1 - Enseignement agricole

Dispositif de formation et de qualification destiné aux agriculteurs et aux salariés du monde agricole et rural mis en place sous la tutelle de l'État par le décret du 3 octobre 1848, l'enseignement agricole s'adapte aux mutations politiques, économiques et sociétales.

Outre 1848, les dates-clés qui ont posé les fondements de l'enseignement agricole sont 1879, 1918, 1960, 1962, 1984, 1988 et 1999.

- Le décret du 3 octobre 1848 met en place des fermes-écoles (*) départementales, des écoles régionales et l'institut national agronomique.
- La loi du 16 juin 1879 organise l'enseignement dit départemental de l'agriculture, par la création de chaires d'agriculture dans chaque département. Les notions élémentaires d'agriculture doivent être comprises dans les matières obligatoires de l'enseignement primaire.
- La loi du 2 août 1918 (Plissonnier) refonde l'enseignement agricole et crée un enseignement féminin (enseignement ménager) ;
- La loi « Debré » du 2 août 1960 et le décret du 20 juin 1961 organisent l'enseignement et la formation professionnelle agricoles (les collèges et lycées de l'époque préfigurent les établissements actuels) ;
- La loi « Pisani » du 4 août 1962 organise un plan quadriennal de financement de l'enseignement agricole ;
- Les lois de juillet et décembre 1984 (Rocard, dans le cadre de la « décentralisation ») apportent une triple réforme : institutionnelle (création des EPLEFPA), structurelle (harmonisation des diplômes avec ceux de l'EN), pédagogique (initiatives et adaptations locales, pluridisciplinarité et travail d'équipe, contrôle continu) ;
- le décret du 23 février 1988 relatif à l'installation des jeunes agriculteurs (**) : des exigences accrues en terme de capacité professionnelle agricole ; le niveau 4 (brevet de technicien agricole) est requis alors qu'auparavant, le niveau 5 (brevet d'études professionnelles agricoles) suffisait ;
- La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 conforte l'autonomie de l'établissement, autorise une nouvelle gouvernance, conforte l'autorité académique (DRAAF-SRFD).

2- des revues agricoles commencent à paraître au XIX^e siècle. Jules Rieffel crée la revue Agriculture de l'ouest de la France en 1840.

3- les comices agricoles (rassemblement de cultivateurs désireux d'améliorer les techniques de culture et d'élevage et lors desquels des prix sont décernés) commencent à se développer lors de cette période de la moitié du XIX^e siècle. (Flaubert a utilisé l'un de ces comices dans une partie de son roman Madame Bovary).

1^{er} comice agricole créé en « Loire-Inférieure » en 1842 par Jules Rieffel.

* dont celle de Grand-Jouan à Nozay (44) en 1830 (dirigée par Jules Rieffel).

** DJA

1973 : création de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) en zones de montagne et défavorisées (25 000 Fr, soit 3 800 €).

1976 : extension de la DJA à tout le territoire (justifiée par une crise agricole qui ralentissait les installations, accrue par la sécheresse survenue cette même année) avec une différenciation du montant de l'aide selon les zones.

1981 : la DJA peut être attribuée aux pluriactifs en zone de montagne. Les candidats doivent réaliser un Stage Préparatoire à l'Installation (SPI d'une durée de 40 heures) et présenter, dans leurs projets d'installation, une Etude économique Prévisionnelle d'Installation (EPI) élaborée sur les 3 premières années de l'installation.

1984 : revalorisation de la DJA (montant multiplié par 2). L'âge minimum de l'installation aidée passe de 18 à 21 ans afin de pouvoir privilégier des projets plus « mûris ».

1985 : la Communauté européenne, s'inspire de l'expérience française... La politique d'installation devient européenne (co-financement de la DJA, par le FEOGA-orientation).

1988 : le critère de surface pour l'accès aux aides est complété par des objectifs de revenu au terme de l'EPI (vérifié avant versement de la 2^e partie de DJA). La DJA peut être accordée à chaque conjoint d'un même ménage et aux pluriactifs. Les conditions d'accès aux prêts bonifiés d'installation sont alignées sur celles de la DJA.

1992 : un stage pratique de six mois en exploitation agricole et un diplôme de niveau BTA (niveau IV) sont exigés pour les candidats nés à partir de 1971. Un diplôme de type BEPA ou BPA est imposé pour les candidats nés avant 1971 (niveau V).

2009 : mise en place du nouveau dispositif d'accompagnement : Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) qui prend en compte les compétences et besoins de chaque projet.

3 Créé fin XIX^e siècle, le Crédit agricole octroie les premiers prêts financiers aux agriculteurs dans un premier temps, à court terme, à titre d'avance sur récolte puis, progressivement, pour investir dans l'achat de bétail, matériel ... Cet organisme, jusque dans les années 1970, détient quasiment le monopole des services bancaires auprès du secteur agricole.

- 4 « Dès la fin de la Seconde guerre mondiale, en mai 1945, des métayers de la Mayenne se réunissent et élaborent un rapport présentant leurs difficultés et les solutions qu'ils préconisent pour améliorer leur situation. Il est adressé à la Commission de l'agriculture de l'Assemblée nationale qui l'examine. Cela débouche sur une ordonnance sur le statut du fermage et du métayage, publiée le 17 octobre 1945. Son contenu sera ensuite repris dans la loi du 13 avril 1946 qui apporte la sécurité dans l'exploitation (bail de 9 ans), le droit de préemption, la suppression des redevances et corvées et surtout la possibilité de passer facilement du métayage au fermage. L'adoption de cette loi a été un événement considérable. En effet, le nouveau statut va constituer un cadre équilibré, plus favorable à la modernisation du travail des agriculteurs. En réduisant la précarité de leur condition, il va les inciter à faire des projets d'avenir, à investir, à se former aux techniques nouvelles et à participer au développement du mouvement coopératif et mutualiste. » - « La terre agricole et son exploitation » p. 14 - 2010 - Hubert Bouchet - la documentation française <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000565.pdf>
- 5 **Création des SAFER en 1960**
Dans la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 qui les a instituées, elles sont ainsi définies : « des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural constituées en vue d'acquérir des terres ou des exploitations mises en vente par leurs propriétaires, ainsi que des terres incultes destinées à être rétrocédées après aménagement éventuel ». Pour ce faire, elles sont dotées d'un droit de préemption lors des ventes de fermes ou de terrains agricoles.- « La terre agricole et son exploitation » p. 14 - 2010 - Hubert Bouchet - la documentation française <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000565.pdf>
- 6 voir publication « Près de sept propriétaires par exploitation agricole » - Agreste Pays de la Loire - janvier 2014 http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agreste_01_2014_Foncier_3_cle0ecc63.pdf
- 7 **Remembrement**
Une première loi instaure le remembrement au début du XX^e siècle. Elle est cependant peu suivie d'effet. Une seconde est mise en œuvre en 1941 mais il faut attendre les années 1960 et 1980 pour que le remembrement s'opère réellement. Environ 15 millions d'hectares auraient été remembrés à ce jour en France, supprimant près de 750 000 km de haies vives et modifiant ainsi les paysages bocagers.
« Toutefois, le remembrement, destiné à regrouper les propriétés agricoles et initié sous l'égide des directions départementales chargées de l'agriculture, influe également. En Pays de la Loire, la moitié des surfaces agricoles ont ainsi fait l'objet d'un remembrement du cadastre : 75 % en Loire-Atlantique, 38 % en Maine-et-Loire, 33 % en Mayenne, 50 % en Sarthe et 54 % en Vendée. A l'échelon régional, la contenance moyenne des parcelles remembrées s'élève à 2,4 hectares contre un hectare pour celles qui ne le sont pas. » Cf. « Près de sept propriétaires par exploitation agricole Agreste Pays de la Loire » - janvier 2014 http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agreste_01_2014_Foncier_3_cle0ecc63.pdf
- 8 Voir l'étude « De 2007 à 2013, l'arboriculture fruitière régionale perd 11 % de sa surface et 3 % de ses exploitations » Agreste Pays de la Loire - septembre 2014 http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agreste_2014_09_IVER_cle0bd66b.pdf
- 9 Dans ce calcul, la définition des « bois et forêts » ne comprend pas les haies = ancienne définition SAA avant mise en conformité avec TERUTI
- 10 Le fonds documentaire bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture hébergé par le site de l'université de Caen <http://www.unicaen.fr/mrsh/bibagri2/>, contient des éléments statistiques et des documents anciens. Parmi les documents les plus remarquables, on peut accéder à l'Atlas de statistique agricole (résultats généraux des statistiques agricoles décennales de 1882 et 1892), à l'Album de statistique agricole (résultats généraux de l'enquête de 1882) et à l'Album de statistique agricole et carte agronomique du département de la Seine (résultats généraux de l'enquête décennale de 1892, révisée en 1894).
Il est parfois compliqué de comparer les éléments sur un aussi long pas de temps (du XIX^e siècle à nos jours) car, non seulement certaines définitions des variables statistiques ont changé mais également les contours de la France, de ses régions ainsi que sa géographie économique.
Voir carte page 10
- 11 voir le document « Assolements et rotations en Pays de la Loire - Agreste Pays de la Loire - juin 2015 http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agreste_2015_06_Rotations_cle0ed128.pdf
- 12 La mécanisation a été favorisée par les inventions mécaniques faites pour la Première Guerre mondiale, comme le char d'assaut. Les fabricants de matériel militaire se sont reconvertis après guerre dans le domaine du machinisme agricole et forestier, pendant que les fabricants de poudre et explosifs se mettaient à fabriquer des engrais à base de nitrates et que certaines usines d'armes chimiques se tournaient vers l'industrie naissante des biocides agricoles, insecticides notamment. Le machinisme, après l'armistice de 1918, a alors été considéré comme la solution pour répondre au « manque de bras » de l'après-guerre.
« La terre agricole et son exploitation » p. 12 - 2010 - Hubert Bouchet - la documentation française <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000565.pdf>
- 13 **Porcins**
l'Atlas de la France agricole - 1875 - dans lequel le rédacteur souligne l'importance des concours régionaux grâce auxquels les anciennes races de porcs ont été supplantées par de nouvelles, issues de croisements avec des races étrangères, améliorant ainsi la conformation des animaux et rendant leur engraissement plus facile <http://www.unicaen.fr/mrsh/bibagri2/book/carte-agricole/38-b%C3%A0tes-porcines>

- 14 Quotas laitiers :
A la veille de l'arrivée des quotas laitiers en 1984, on dénombrait près de 3,5 millions de bovins dont 1,5 million de vaches. Les quotas laitiers mis en place dans un contexte de surproduction laitière accompagnée d'une chute des cours interviennent afin de limiter les stocks trop abondants de lait et de produits dérivés en Europe.

Autres repères chronologiques

- 1881 : naissance du ministère chargé de l'Agriculture qui devient autonome, dissocié du ministère du Commerce.
- 1920 : programme d'électrification rurale - Le programme d'électrification rurale initié par l'Etat et les collectivités locales commence à se mettre en place entre 1920 et 1939 puis est stoppé par la seconde guerre mondiale. Il reprend véritablement en 1948 jusqu'au milieu des années 1960 sous la direction d'EDF (créée en 1946). Toutefois, compte tenu des coûts de mise en œuvre et de l'éloignement des fermes, l'électrification rurale s'opère de manière inégale selon les régions, notamment dans la plupart des départements de l'Ouest où la moitié des communes rurales n'est pas encore électrifiée en 1946.
- 1924 : naissance des chambres d'agriculture.
- 1929 : création de la Jeunesse agricole catholique (JAC).

Statistique agricole - quelques sources

Extraits du site de l'université de Caen qui abrite la bibliothèque historique du ministère chargé de l'Agriculture
<http://www.unicaen.fr/mrsh/bibagri2/>

« Les premières enquêtes consacrées à l'agriculture apparaissent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ...

En 1814, une circulaire de Becquey, Directeur général de l'Agriculture, invite les préfets à réaliser tous les ans un état de l'agriculture, concernant l'emploi des terres, les animaux utilisés dans l'agriculture, ainsi que des observations plus générales, en mobilisant les réponses au questionnaire de 1812.

À partir de 1833, c'est le début de l'institutionnalisation et de la centralisation de la statistique administrative. Le Service central de la Statistique est créé, puis, sept ans plus tard, sa dénomination change au profit de Statistique générale de la France ...

La réalisation d'enquêtes et de statistiques au XIX^e siècle, qui vise à mieux gérer la richesse agricole du pays, à mettre en exergue les progrès agricoles et économiques du pays, suscite des débats sur la méthodologie.

Les résultats des premières grandes enquêtes régulières ayant trait à l'agriculture sont édités à partir de 1840 : il s'agit des statistiques décennales de 1840, 1852, 1862, 1882 et 1892. La statistique décennale de 1872 n'a pu être effectuée à cause des graves événements de 1870-1871...

En 1902, une réforme des statistiques agricoles a lieu : le décret du 27 août institue un registre communal des cultures contenant la superficie agricole et le rendement, défini à partir de la liste des propriétaires ruraux, fermiers ou métayers, ainsi que de la matrice cadastrale et de la contribution foncière des propriétés non bâties ...

Le ministère de l'agriculture tente de rendre annuelles les grandes enquêtes générales antérieures et interrompt les enquêtes décennales. ... Les résultats intitulés Tableaux des récoltes de la France de 1881 à 1884 deviennent, à partir de l'année 1885, Statistique agricole annuelle... »

Les recensements agricoles « modernes » et véritablement comparables sont organisés environ tous les dix ans depuis 1970. En revanche, avant cette date, deux exercices ont eu lieu :

- en 1929, seuls les surfaces des exploitations et le mode de faire-valoir avaient alors été demandés aux agriculteurs ;
- en 1955, le recensement de l'agriculture est établi sur la base de questionnaires individuels et recourt à des méthodes de sondage. Ce recensement a été réalisé sur la base d'une nouvelle définition de l'exploitation agricole proposée par l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation : « tout ensemble de terres d'un hectare ou plus en polyculture, 20 ares ou plus en cultures spéciales, quelle que soit l'activité principale de la personne qui en a la jouissance ». Elle devait être localisée de manière univoque sur la commune où est situé le bâtiment principal.

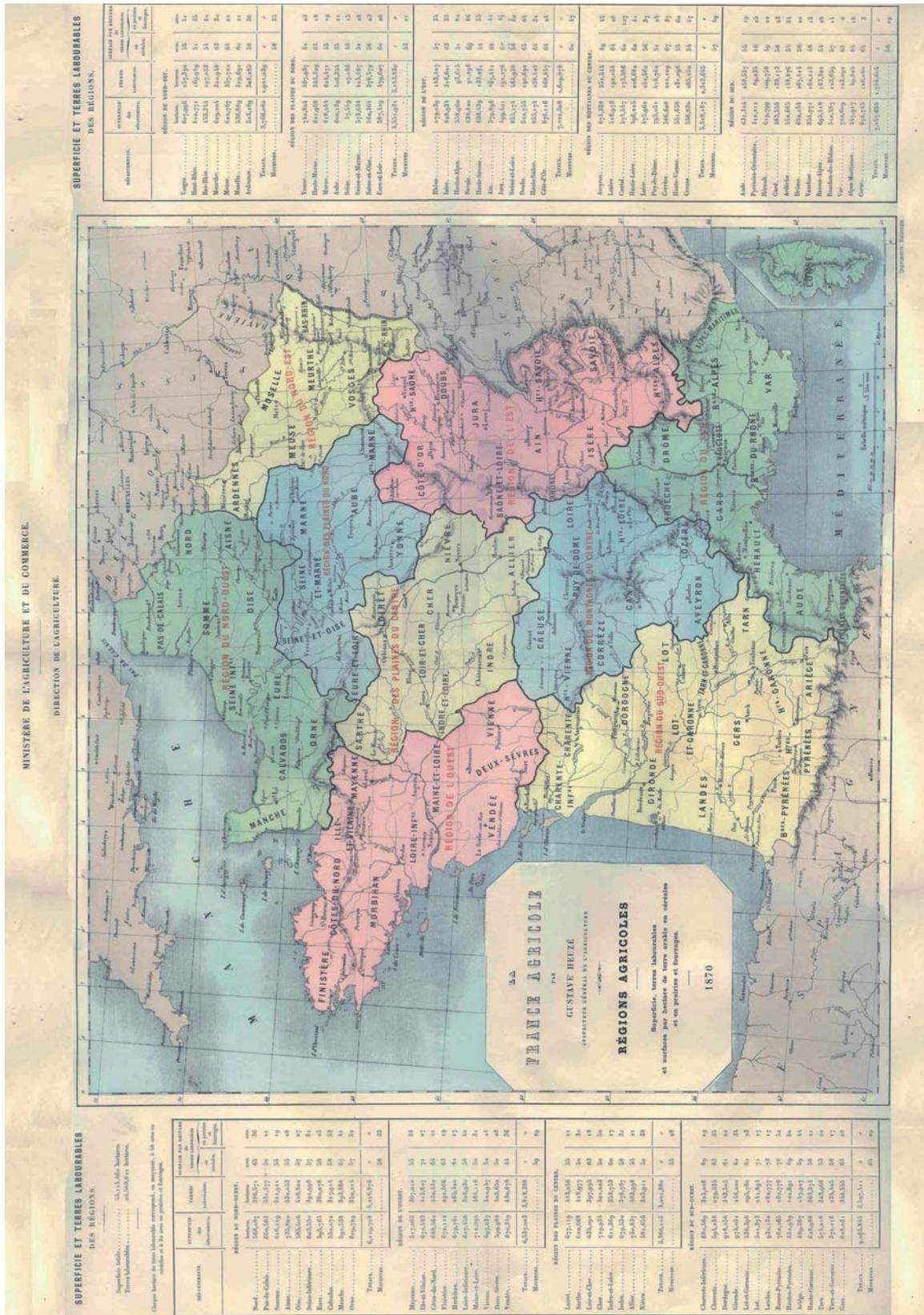
Teruti - Teruti-Lucas : l'utilisation du territoire

Les prémices de l'enquête ont vu le jour en 1946 avec le contrôle des surfaces agricoles basé sur les plans cadastraux. Par la suite, les différents progrès techniques ont conduit à étendre l'enquête au suivi de l'ensemble du territoire agricole et forestier mais aussi naturel et artificialisé.

Remarque

Les définitions de certains postes de la statistique agricole annuelle (SAA) peuvent varier de celles des recensements agricoles (par exemple, les surfaces en herbe)

Agreste Pays de la Loire



Carte issue de L'Atlas de la France agricole de Gustave Heuzé

Agreste : la statistique agricole



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information
statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2
Tél. : 02 72 74 72 40 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Yvan Lobjoit
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Coutard
Rédaction : Bénédicte Guy, Michel Maréchal
Composition : Bénédicte Guy
Impression : SRISE à NANTES
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1956 - 7499
Prix : 2,50 €